



SYMVAHEM  
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	09

\*\*\*\*\*

Extrait du Registre des Délibérations  
Séance du jeudi 06 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 juillet, à 18h, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 29 juin, s'est réuni dans la salle de restauration scolaire de la mairie de Nordausques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

**Membres en exercice : 12**

**Membres votants : 09**

**Membres présents : 09**

**Vote par procuration : 0**

**ÉTAIENT PRÉSENTS:**

**Les délégués titulaires :** Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) Jacques HAUTECOEUR (CCRA) représenté par Jean-Marie LOUCHEZ, Jacques-André DELACRE (CCRA), Gilles DEBOVE (CAPSO)

**Absents/excusés :**

**Suppléants présents :**

**Suppléants excusés :** Daniel ROBE (CCRA), Laurent SOUPÉ (CCRA)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Jacques-André DELACRE

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

12 JUL. 2023

**10 - 2023 PROJET DE REALISATION D'OUVRAGES DE RALENTISSEMENT  
DYNAMIQUE – CHOIX DU SCENARIO D'AMENAGEMENT**

La présente délibération a pour objet de retenir un scénario d'aménagement permettant au SYMVAHEM de préciser, avec l'appui de prestataires spécialisés, les caractéristiques du projet en matière de dimensionnement hydraulique (à l'échelle de la parcelle), de dimensionnement géométrique, géotechnique, hydrogéologique des ouvrages, et ainsi, de pouvoir répondre plus précisément aux sollicitations des parties prenantes.

Au stade actuel des études, le cabinet ISL, maître d'œuvre du projet de réalisation d'ouvrages de ralentissement dynamique, propose au SYMVAHEM 4 scénarii intégrant tout ou partie des 4 sites étudiés dans le cadre de leur mission.

- Combinaison 1 : Sanghen / Audenfort / Breuil / Leulenne
- Combinaison 2 : Sanghen / Audenfort / Breuil
- Combinaison 3 : Sanghen / Audenfort

- Combinaison 4 : Sanghen / Breuil

Ces combinaisons s'appuient sur des études hydrauliques actualisées en 2022 à partir de données d'entrée mises à jour : Lidar 2016, intégration des travaux de continuité écologique, mise à jour des enjeux bâtis et agricoles (registre parcellaire 2019), actualisation des courbes de dommages associés (logements, entreprises, parcelles agricoles).

Il en ressort les éléments suivants :

- les combinaisons 2, 3 et 4 présentent une analyse coût-bénéfice favorable (combinaison 2 : 1,17 / combinaison 3 : 1,54 / combinaison 4 : 1,48).
- la combinaison 2 (avec 3 sites) est la plus efficace d'un point de vue gain hydraulique pur (volume d'eau stockée en crue), mais pas la plus avantageuse économiquement au vu des coûts d'investissement et d'entretien (2 148 086 euros / coût 2015)
- la combinaison 3 est la combinaison présentant le meilleur ratio coût / bénéfice (projet évalué à 1 606 500 euros / coût 2022). Cette combinaison est proche de la performance de la combinaison 4 (coût = 1 221 300 euros).

Au vu de ces éléments techniques, il est proposé de retenir la combinaison 3 qui présente le meilleur ratio (soit 1,54). Toutefois, ce choix doit s'accompagner d'un certain nombre de garanties à l'égard des parties prenantes du projet.

Rappelons que le projet a fait l'objet, de juin 2022 à juin 2023, d'une démarche de concertation qui a eu pour effet de renouer le dialogue entre le SYMVAHEM et les parties prenantes, en particulier les agriculteurs concernés par l'emprise foncière des sites, les élus locaux, les partenaires techniques et financiers, les habitants impactés par les inondations ainsi que les personnes habitant proches des sites. Des présentations sur site ont notamment été organisées le 20 avril 2023 à Sanghen, Clerques (Audenfort) et Licques (le Breuil) pour recueillir l'avis des riverains.

Force est de constater que le projet, en l'état actuel des études, suscite beaucoup d'interrogations et de craintes. Aussi, il est impératif de prendre en considération les remarques formulées notamment par les riverains et les agriculteurs pour faire évoluer le projet afin de le rendre plus acceptable tout en garantissant son efficacité.

De plus, dans la mesure où le projet se situe toujours en phase de définition, il est nécessaire dès à présent de continuer à associer les parties prenantes aux différentes étapes à venir de sa construction en les intégrant à la gouvernance (groupes de travail, comité de pilotage...).

Il est à souligner que les études géotechniques et les études faune flore sont des étapes clés du projet à mener dans les meilleurs délais. Il est également précisé que le projet contient un volet d'études réglementaires permettant notamment d'évaluer les enjeux écologiques, environnementaux, fonciers afin d'en apprécier les impacts, les compensations et d'obtenir les autorisations des autorités concernées.

Par ailleurs, sur le plan financier, le projet initial est inscrit au programme d'aménagement de prévention des inondations en cours de révision et peut, à ce titre, bénéficier de subventions des partenaires signataires du programme pour la phase « travaux ». Au préalable, les études pré-opérationnelles font l'objet d'un financement dédié, soit en direct de l'Agence de l'Eau Artois Picardie dans le cadre d'une convention qu'il convient de proroger, soit dans le cadre d'un programme d'études préalables (PEP) en cours de définition.

Au vu de ces éléments, le conseil syndical décide à 5 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre :

- de choisir le scénario d'aménagement n°3 du projet relatif à la réalisation d'ouvrages de ralentissement dynamique,
- de retenir le principe de moduler le scénario choisi pour tenir compte des remarques formulées dans le cadre de la démarche de concertation,
- d'autoriser, en conséquence, le Président à signer les avenants rendus nécessaires aux marchés des prestataires,
- de valider le principe d'intégrer les habitants et les agriculteurs concernés dans la gouvernance du projet.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le

11 JUL. 2023

Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an  
susdits,

Pour Copie Conforme,  
Le Président,

Thierry ROUZÉ



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

12 JUL. 2023



Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

1950

1950

1950

1950

1950

